

LE 1^{ER} LABEL EUROPÉEN DU CHAUFFAGE AU BOIS

Pour un chauffage écologique, performant, économique et contemporain



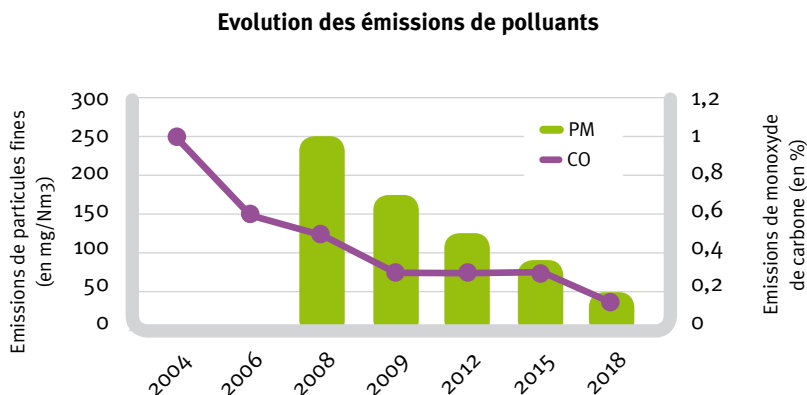
flamme
VERTE

Le label
du chauffage
au bois

→ PRÉSENTATION DU LABEL

Le label Flamme Verte, créé en 2000 avec l'appui de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et géré par le Syndicat des énergies renouvelables (SER), **promote la mise sur le marché d'appareils de chauffage au bois domestique performants**, tant du point de vue énergétique qu'environnemental. La section « Chaudières » est co-pilotée avec UNICLIMA.

Sa création a permis le développement par les industriels de produits de plus en plus performants. Ainsi, **les rendements énergétiques ont augmenté de 30 % en moins de 10 ans** et les émissions de monoxyde de carbone (CO) et de particules fines ont largement diminué. Supérieures à 1 % avant 2000, les émissions de monoxyde de carbone se situent aujourd'hui



à un maximum de 0,3 % avec la classe « Flamme Verte 5 étoiles ». Depuis 2010, le label Flamme Verte a mis en place un classement en étoiles permettant d'identifier les appareils les plus vertueux. Les critères de sélection des produits éligibles ont été revus à la hausse entre 2010 et 2015, ce qui a conduit les appareils 3 et 4 étoiles à être exclus du label Flamme Verte afin

de promouvoir uniquement les appareils les plus performants. **En 2015, apparaissent les classes 6 et 7 étoiles.**

Cet échéancier a été construit afin d'assurer l'accompagnement des objectifs 2020 de la France, à savoir l'équipement de 9 millions de foyers, contre 7,4 millions fin 2013 et le renouvellement du parc installé.

DATE

1^{er} janvier 2015

1^{er} janvier 2018

1^{er} janvier 2020

ACTIONS

Produits éligibles 5,6 et 7 étoiles – Suppression de la classe 4 étoiles

Produits éligibles : 6 et 7 étoiles – Suppression de la classe 5 étoiles

Produits éligibles : 7 étoiles – Suppression de la classe 6 étoiles

Engagements des industriels

La Recherche et Développement (R&D) au service de nouveaux produits

Les fabricants d'appareils labellisés Flamme Verte travaillent continuellement sur des évolutions technologiques. Conscients de l'importance de la réduction des émissions dues à la combustion du bois, ils fournissent d'importants efforts pour proposer des appareils toujours plus vertueux

en réduisant les émissions de particules fines et de monoxyde de carbone.

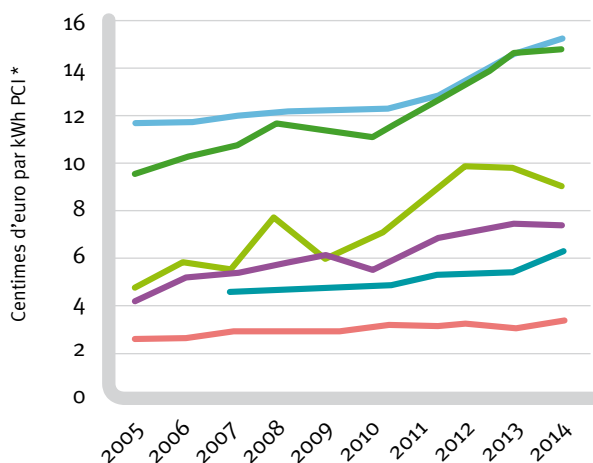
Flamme Verte, une garantie de performance

Les industriels s'engagent au travers du label Flamme Verte à fournir à un organisme tiers-indépendant (Eurovent Certita Certification) toutes les données techniques permettant de justifier

des performances techniques de leurs produits. Depuis 2010, les signataires de la section « appareils indépendants » doivent soumettre leurs produits au contrôle d'un laboratoire indépendant accrédité COFRAC. Les produits sélectionnés par Flamme Verte sont ainsi prélevés et leurs caractéristiques et performances vérifiées par un laboratoire indépendant.

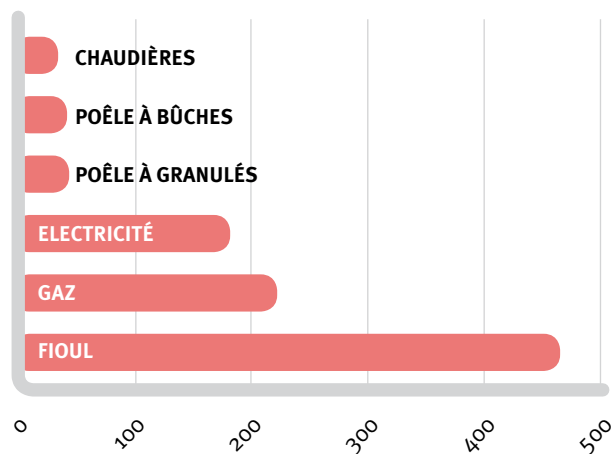
→ LE BOIS, L'ÉNERGIE LA MOINS CHÈRE

Comparatif des prix d'achat des énergies pour le particulier



— Electricité — Fioul domestique — Granulés de bois
— Gaz propane — Gaz naturel — Bois bûches

Emissions de gaz à effet de serre du chauffage domestique



Kg équivalent CO₂/MWh utile
Source : ADEME – 2009

Source : Base de données Pégase – MEDDE – Janvier 2015 (tarif en centimes d'euros, pour 1 kWh consommé)

Le chauffage au bois dans l'habitat individuel est une énergie compétitive, durable et très appréciée. **Contrairement à ceux des énergies fossiles, le prix du bois est relativement stable.** Le faible coût du combustible associé à l'utilisation d'un équipement Flamme Verte, offrent une solution de chauffage économique et respectueuse de l'environnement.

- Le bois énergie n'est pas soumis aux crises géopolitiques
- La ressource nécessaire en bois provient de massifs forestiers français
- Les émissions de gaz à effet de serre d'un appareil de chauffage au bois labellisé Flamme Verte sont environ 15 fois plus faibles que celles d'un chauffage fonctionnant au fioul

La surface de la forêt française couvre 1/3 du territoire. Les combustibles bois utilisés pour produire de l'énergie peuvent être mobilisés à tous les niveaux de l'industrie de valorisation de la filière forêt-bois (récolte, première et seconde transformation, etc.). Le développement de la mobilisation du bois énergie est lié au bon développement de la filière bois dans sa globalité.

Chaque année en France, une économie de 51 millions de m³ d'énergies fossiles est réalisée grâce à la valorisation du bois bûche



→ LE BOIS ÉNERGIE, UNE FILIÈRE D'AVENIR

Les aides financières des pouvoirs publics, l'augmentation du coût des énergies traditionnelles (fioul, gaz, électricité), la nouvelle réglementation thermique, etc. sont autant de vecteurs de croissance pour les appareils fonctionnant au bois.

La vente des équipements de chauffage au bois était estimée en 2013 à 528 000 pièces. Depuis plusieurs années, notre pays est le plus dynamique d'Europe, devançant le marché allemand. **Le label Flamme Verte représentait, en 2013, 95 % des ventes sur le territoire français.**

Produit populaire, le poêle à bois bûches ou à granulés de bois comptabilise plus de **300 000 ventes déclarées en 2013,**

dont plus de 90 000 poêles à granulés.

Les ventes de chaudières à chargement automatique, notamment aux granulés de bois, portent le segment des chaudières domestiques fonctionnant au bois ou à la biomasse.

La filière française du chauffage au bois domestique représente **près de 20 000 emplois directs et indirects** sur la totalité de la chaîne de valeur :

- L'industrie emploie près de 3 000 personnes. Parmi les entreprises, dix d'entre elles sont des entreprises de taille intermédiaire (ETI) ou des petites et moyennes entreprises (PME) comptabilisant plus de 200 salariés

- La totalité des réseaux de distribution, installation, ramonage et conseil du consommateur dans les points de ventes représente plus de 10 000 emplois. Ces derniers, directement liés aux industriels de la filière, sont non-délocalisables.

Enfin, les emplois de la filière sont complétés par les 7 000 professionnels de l'aval de la filière qui travaillent à la gestion durable de la ressource, à la valorisation du bois énergie au sein de la filière bois, au façonnage du bois bûche ainsi qu'à la fabrication du granulé de bois dans les usines.

→ FLAMME VERTE : UN LEVIER IMPORTANT POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

La performance des appareils labellisés Flamme Verte pour lutter contre les émissions de poussières

Le chauffage au bois présente de nombreux avantages et séduit de plus en plus de particuliers. Toutefois, en période hivernale, dans certaines régions, le chauffage au bois peut contribuer fortement à la pollution de l'air en raison de la présence d'un nombre

important de foyers ouverts, d'appareils de chauffage anciens et peu performants, fortement émetteurs de particules fines. L'enjeu est donc, pour l'ADEME comme pour les industriels de la filière, le remplacement des vieux appareils par des équipements

plus performants, disponibles sur le marché. Rappelons que les appareils labellisés Flamme Verte émettent en moyenne 30 fois moins de particules que les foyers ouverts et les foyers fermés anciens (avant 2002).

Les plans de protection de l'atmosphère et le chauffage au bois : la pertinence de Flamme Verte

Les plans de protection de l'atmosphère (PPA) définissent les objectifs et les mesures, réglementaires ou portées par

les acteurs locaux, permettant de ramener, à l'intérieur des agglomérations de plus de 250 000 habitants et des

zones où les valeurs limites réglementaires sont dépassées ou risquent de l'être, les concentrations en polluants

atmosphériques à un niveau inférieur aux valeurs limites réglementaires. A côté des transports, de l'industrie, de l'agriculture, le chauffage au bois, utilisé dans des foyers ouverts ou des appareils de

chauffage obsolètes peut, dans certaines zones, contribuer à l'émission de ces polluants. C'est pourquoi les pouvoirs publics ont pris des décisions de restriction de l'utilisation du chauffage au bois, comme c'est

le cas en Ile-de-France. Ils ont également lancé des initiatives de renouvellement du parc des équipements de chauffage au bois avec le soutien de l'ADEME, comme dans la vallée de l'Arve, en Haute-Savoie.

En Ile-de-France

Depuis le 21 janvier 2015, l'arrêté PPA a été modifié par la Préfecture et permet de nouveau, sous certaines conditions, l'utilisation d'appareils de chauffage au bois. S'il autorise l'utilisation pour une flambée d'agrément occasionnelle dans la capitale, cet arrêté interdit l'usage du bois pour se chauffer s'il n'est pas utilisé dans un appareil répondant à un niveau de performance sur les émissions de particules fines. Pour l'installation d'équipements neufs, les appareils Flamme Verte sont recommandés.

Dans la vallée de l'Arve

Cette vallée de Haute-Savoie est particulièrement touchée par la pollution atmosphérique. La combustion du bois n'y est pas étrangère.

C'est pourquoi, les collectivités locales et l'ADEME ont mis en place, en juin 2013, le Fonds air-bois qui apporte une aide financière additionnelle de 1 000 euros pour le remplacement d'un appareil de chauffage non performant par un équipement performant, tel que ceux que propose Flamme Verte. Cette initiative est un véritable succès puisque 1 200 appareils ont été renouvelés en un peu plus d'un an et demi.

Cette réussite doit encourager les autres collectivités qui disposent d'un PPA à reproduire ce type d'initiative dans leurs territoires. Les acteurs de Flamme Verte encouragent le développement de ces actions qui permettent au parc de se renouveler et de valoriser, sur le terrain, les efforts des fabricants en matière de lutte contre les émissions de particules fines.

→ FLAMME VERTE EN AVANCE SUR LES PROCHAINES EXIGENCES

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la classe Flamme Verte « 4 étoiles » n'est plus intégrée au label. Afin de

montrer une dynamique de filière performante et d'accompagner les objectifs français, Flamme Verte a créé deux nouvelles classes à

cette même date. Elles ont pour objectif d'accompagner l'atteinte des objectifs 2020.

Future réglementation « EcoDesign »

Après plusieurs années de négociations au sein de l'Union Européenne, en octobre 2014, les Etats membres se sont mis d'accord sur une réglementation commune applicable sur la totalité du territoire européen concernant la mise en vente d'équipements de chauffage au bois. Cette future réglementation qui entrera en application en 2020

pour les chaudières (dans le Lot 15) et en 2022 pour les appareils indépendants (dans le Lot 20), permet dès à-présent de tracer une ligne directrice des évolutions technologiques devant être effectuées par les industriels afin de commercialiser aux dates indiquées des produits performants valorisant l'énergie bois. Le label Flamme Verte, dans un

souci permanent d'amélioration des performances est déjà prêt, bien avant l'entrée en application de la réglementation. **La classe « 7 étoiles » du label correspond aux engagements votés par l'Union Européenne qui n'entreront en vigueur qu'en 2020**, pour les chaudières domestiques et 2022 pour les appareils indépendants fonctionnant au bois.

Flamme Verte en quelques chiffres

15

ANS DE DÉMARCHE
QUALITÉ

+ de 2,5

MILLIARDS DE CHIFFRE
D'AFFAIRES GÉNÉRÉ PAR
63 ENTREPRISES SIGNATAIRES

90

MARQUES
COMMERCIALES
LABELLISÉES SUR LE
TERRITOIRE FRANÇAIS

95%

DES VENTES EN 2013
ÉTAIENT DES PRODUITS
LABELLISÉS FLAMME
VERTE

20000

EMPLOIS

Intérêts du label Flamme Verte

Le label Flamme Verte s'est continuellement structuré depuis sa création. Le maître mot du label a toujours été la qualité du produit commercialisé et le développement technologique des appareils de chauffage au bois dans l'habitat individuel.

Les industriels se sont engagés dès le début à faire attester techniquement de la qualité de leurs produits par un organisme tiers-indépendant. Eurovent Certita Certification est en charge de la mise à jour des listings des produits labellisés. Toute nouvelle référence ou modification d'un appareil dans ce listing doit être justifiée d'un rapport d'essai issu d'un laboratoire accrédité européen qui teste les performances du produit en situation.

De plus, **de façon aléatoire**, le label Flamme Verte organise

chaque année **des prélèvements de contrôle sur les produits** commercialisés en France. Depuis 2010, chaque signataire se voit prélever un produit régulièrement afin de confronter les résultats obtenus lors du rapport d'essai initial avec un nouvel essai dans un laboratoire.

Le contrôle des produits commercialisés est une particularité française.

Elargissement de la démarche

Dans une poursuite de qualité de la filière, le label Flamme Verte souhaite échanger plus régulièrement avec des professions concernées de près ou de loin par le chauffage au bois. C'est ainsi que le « Comité d'acteurs » du label Flamme Verte a été créé en septembre 2013, avec pour objectif d'inviter des professions, aussi variées que les sociétés d'assurances,

les fabricants de granulés, de conduits de fumées, les ONG, les pouvoirs publics, les associations de consommateurs, etc., à échanger sur les actualités du chauffage au bois et à apporter leur vision sur le développement qualitatif du label.

Cette rencontre se déroule *a minima* une fois par an. Le temps fort de chaque édition est la prise de parole par les professions invitées qui expliquent leur perception du label Flamme Verte et proposent des angles de réflexion.

A cela s'ajoute la volonté du label de travailler avec les professions amont et aval du chauffage au bois domestique pour accentuer encore la visibilité du label et promouvoir une démarche de qualité au sein de la filière. C'est ainsi que des échanges avec les professionnels de la distribution, de l'installation, de l'entretien et de la maintenance et des combustibles bois sont en train de se nouer.

CONTACT

Flamme verte

C/o Syndicat des énergies renouvelables
13-15, rue de la Baume - 75008 Paris
Tél. : 01 48 78 05 60
email : flammeverte@enr.fr
www.flammeverte.org



flamme
VERTE

Le label
du chauffage
au bois